

porte que le président Favre s'était marié en deuxièmes noces avec Philiberte de la Pérouse. C'est un fait que nous n'avons pu vérifier, pas plus que la parenté, avec Antoine Favre, d'Hélène Gillet dont nous allons parler.

Le président de la Cuisine rapporte dans son *Histoire du parlement de Bourgogne*, t. II, l'intérinement par le parlement à Dijon, le 5 juin 1625, des lettres de grâce accordées à Hélène Gillet, fille du châtelain de Bourg, Pierre Gillet, *arrière-petite-fille* du président Favre.

Cette malheureuse fille, à laquelle on avait fait prendre un breuvage narcotique, avait été séduite; on l'accusa d'avoir caché sa grossesse et fait mourir son enfant qui lui avait été enlevé par le père lui-même et enterré au pied d'un mur, où, sur les indications d'un corbeau, un soldat le découvrit par hasard. Le présidial de Bourg la condamna à mort; la sentence fut confirmée par le parlement de Dijon, où dut avoir lieu l'exécution. Là, il se passa une scène atroce: le bourreau porta plusieurs coups de hache mal assurés sans pouvoir trancher la tête; il essaya alors d'étrangler la malheureuse victime avec une corde, puis sa femme qui l'assistait, tenta de couper la gorge à Hélène avec des ciseaux; l'indignation s'empare alors de la foule, une sédition s'élève, le bourreau et sa femme sont massacrés par le peuple qui emporte la victime sanglante, mais vivante encore. Un habile chirurgien la guérit, des lettres de grâce furent accordées et Hélène alla achever ses jours dans un couvent de Bresse, où, relevée de son infamie, elle mourut avec beaucoup d'édification.

M. Dépery a consacré un long article à cette triste infortune que Charles Nodier, un de nos littérateurs les plus distingués, a racontée en termes si piquants et si pittoresques dans son *Histoire d'Hélène Gillet*; Paris, 1833.